

Règlement que Sa Majesté a fait expédier pour fixer les instructions de théorie et de pratique qui seront donner à l'avenir aux sept régimens du Corps-Royal destinés au service de l'artillerie de terre et pour régler provisoirement le service que les officiers des dits régimens auront à faire dans les écoles du Corps Royal et avec les officiers du dit Corps qui se trouveront employés dans les places où ces écoles seront établies [texte manuscrit]. Du 1er août 1765.

Titre(s) : Règlement que Sa Majesté a fait expédier pour fixer les instructions de théorie et de pratique qui seront donner à l'avenir aux sept régimens du Corps-Royal destinés au service de l'artillerie de terre et pour régler provisoirement le service que les officiers des dits régimens auront à faire dans les écoles du Corps Royal et avec les officiers du dit Corps qui se trouveront employés dans les places où ces écoles seront établies [texte manuscrit]. Du 1er août 1765. [PARTIE de Livre]

Editeur, producteur : Versailles : Imprimerie du Roi. Département de la guerre, 1765

Description matérielle : 16 f. ; in-4.

Sujet(s) : 18e siècle
artillerie française
règne de Louis XV 1715-1774